Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_12_02-DE

2025-12-02

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE SAINT-THELO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-THELO

DELIBERATION N°2025-12-02

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en mairie de Saint-Thélo, sous la présidence de Madame Anne-Laure DUEDAL, la Maire.

Date de la convocation 2 décembre 2025

Sont présents : Anne-Laure DUEDAL, Lucie LAUBE, Jean-Jacques FRABOULET, Marcel LECANT, Jean-Michel MARSOIN, Yves CHRETIEN, Jean-Paul DUAULT, Gwénaëlle LE VERGER, André LE MAUX

Secrétaire de séance : Yves CHRETIEN

Délibération relative à la participation au programme de voirie 2026 de LCBC

Chaque année la commune a la possibilité de s'inscrire au programme de voirie de LCBC et ainsi de bénéficier des tarifs du groupement d'achat.

Pour l'année 2026, des estimations de réfection des routes de La Ville au Gall et de Coëtqueff ont été réalisées :

- La Ville au Gall : 18 745,25 € TTC
- Coëtqueff : 10 615,20 € TTC

Deux carottages pour analyse de l'amiante et des HATP-TTC seront à ajouter, 2*210 € = 420 €

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 022-212203301-20251208-2025_12_02-DE

En option, l'arasement et le curage des fossés sur la route de la Croix Mallet / Botidou sur 1,8 km est estimé à 5 424 € (dont 240 €TTC de signalisation).

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par **9** voix pour et **0** voix contre

DECIDE A L'UNANIMITE

- **De s'inscrire au programme de voirie de Loudéac Communauté Bretagne Centre**
- **De valider la réfection des routes de La Ville au Gall et de Coëtqueff**

Fait à Saint-Thélo, le 16 décembre 2025

Pour extrait conforme,

Secrétaire de Séance
M. Yves CHRETIEN

Mme le Maire
Anne-Laure DUEDAL